

n°310 - avril 2026

# De quoi la crise de l'aide publique au développement est-elle le symptôme ?

**Mots clés associés :** gouvernance mondiale, mondialisation | indicateurs | générations futures, prospective, temporalités | aide au développement | climat | gouvernance internationale | indicateurs | prospective | Relation Nord Sud | stratégies pour le développement durable | visions du futur

## Résumé

Nous assistons aujourd'hui à une profonde évolution des grands équilibres mondiaux et des priorités des Etats par rapport aux grands principes qui ont fondé l'architecture des relations internationales de la deuxième partie du 20 -ème siècle. Ceci se traduit, entre autres, par des contestations et des baisses de financements de l'aide publique au développement (APD) et des difficultés à progresser sur le dossier climat. L'objet de cet article est une analyse des ressorts qui dans la période récente pourraient conduire à une aggravation des crises actuelles ou au contraire un retour à des solidarités mondiales autour de valeurs communes telles que définies par les principes d'un développement durable .

## Auteur

**Redaud Jean-luc**

Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, Jean Luc Redaud a mené l'essentiel de sa carrière dans le monde de l'eau et de l'environnement : ancien Directeur de l'*Agence de l'eau Adour-Garonne*, il a participé et animé de nombreuses réunions internationale dans le champ du développement durable, de l'eau et du climat dont récemment la présidence du groupe *Eau-climat du Partenariat Français pour l'Eau -(PFE)-*. Il est membre de l'Académie de l'Eau et du secrétariat d'édition de l'Encyclopédie du Développement Durable.

## Introduction

Cet article, ciblé sur les crises qui se multiplient aujourd'hui et qui affectent l'aide publique au développement, en diminue l'importance et en change la nature est organisé en 2 parties avec en annexe un rappel de l'évolution de l'aide publique au développement selon les données recueillies par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. La première est un ensemble de réflexions sur la crise de l'APD inspiré par une conférence de JM Severino à l'occasion d'un séminaire du FERDI. JM Severino, ancien PDG de l'AFD, et personnalité reconnue ayant œuvré longtemps dans le champ de la coopération internationale donne une vision des interrogations et devenir possibles auxquels peuvent nous conduire les profonds désordres actuels constatés sur le champ de l'aide au développement ; ceci le conduit à constater que ce champ est aujourd'hui étroitement connecté avec une autre série de contraintes mises aussi en tension : la libéralisation du commerce, l'agenda des mœurs, les conflits armés, la mise en péril de biens publics mondiaux comme le climat ou la biodiversité.

La deuxième partie montre les difficultés à bâtir des consensus entre Etats pour progresser sur le front de la lutte contre les changements climatiques et concilier programmes de réduction des gaz à effet de serre, adaptation aux conséquences des désastres annoncés et actions de développement.

Dans un contexte de régression généralisée de l'APD, l'année 2025 montre une baisse sensible de l'aide bilatérale des principaux donateurs. Parallèlement on assiste à une hausse des demandes de soutien aux populations victimes de guerre ou de catastrophes naturelles, comme aux actions de lutte contre les impact des changements climatiques. Ces mouvements antagonistes se traduisent par un effondrement de l'aide aux pays les plus pauvres et une remise en questions des aides humanitaires (voir article n°309 in EDD). C'est la première fois que les cinq principaux fournisseurs procèdent tous, la même année, à une réduction de leur APD. Les États Unis ont réduit leur APD de 56.9 %. Cette tendance devrait se poursuivre en 2026 (cf. communiqué OCDE en annexe 1).

Les guerres qui ont lieu actuellement ont et auront des conséquences graves sur le développement des pays concernés comme sur celui des pays impactés. Il est vraisemblable que des aides à la reconstruction des infrastructures publiques et au soutien des populations sinistrées prendront de l'importance par rapport aux aides au développement telles que conçues à l'origine. Les difficultés économiques et les hausses des dépenses de re-armement qui s'annoncent vont peser sur la capacité des Etats donateurs à aller vers la promesse de dégager un niveau d'aide de 0.7% de leur PIB (ce niveau atteint à peine 0.26% en 2025 selon l'OCDE)

La montée de ces crises vient de loin. Dès les années 1980, une série de rapports a alerté sur les risques de graves crises auxquelles allait conduire la poursuite d'un développement économique continu et incontrôlé dans un monde fini (rapport Meadows dès 1972, puis rapports Brundtland et Sico Mansholt ). Ceci a conduit à l'adoption sous l'égide des Nations-Unies des OMD, puis des ODD (Objectifs de Développement Durable) et de trois conventions internationales après le sommet sur le développement durable de Rio de 1992 : Convention sur les changements climatiques , Convention sur la diversité biologique et Convention sur la lutte contre la désertification adoptée en 1994.

Trouver des voies de consensus entre objectifs de développement et objectifs environnementaux est un problème ancien et toujours mal résolu : les débats entre pays industrialisés, pays en transition et pays en développement traduisent ces conflits . Face à une multiplication de crises majeures au plan politique, économique et financier, les priorités en matière d'environnement ou de solidarité passent au deuxième plan, reflet de la préférence à privilégier le court terme sur le long terme.

Le principe des « responsabilités communes , mais différenciées » qui fut un fondement des accords de Rio en 1992 et des Conventions qui en ont résulté demanderait sûrement à être revisité au nom des nouveaux équilibres mondiaux. Le refus d'enregistrer les grands basculements géostratégiques de la période récente explique pour beaucoup la paralysie des débats dans les enceintes internationales.

Les aides publiques au développement sont l'objet de multiples contestations dans leur champ comme dans leur volume. Cela se traduit dans nombre de pays par une remise en cause de valeurs internationales supposées reconnues, un retour vers des préférences nationalistes plutôt que multilatéralistes et une multiplication de conflits. Ceci conduit certains à proposer une refondation du sens de l'APD, un **passage de l'aide à des partenariats mutuellement bénéfiques**. Les pays et populations les plus démunies risquent fort d'être les oubliés de cette nouvelle doctrine. Il n'est pas pourtant de stratégies d'un développement durable qui ne puisse être fondé sur des solidarités internationales.

## Partie 1: Crise des aides ou crise du développement ?

*« Nous avons eu une Big Beautiful Policy. Sa survie même est désormais en question. L'aide publique au développement (APD), bien qu'elle ne puisse plus logiquement s'appeler ainsi, comme cela est désormais de plus en plus largement reconnu, connaît une crise existentielle. » [\[1\]](#)*

### Une procédure de décomposition accélérée

Le constat partagé par tous les acteurs concernés est une réduction généralisée de l'APD, dont une manifestation forte est la décision des USA de supprimer les crédits de l'USD-Aid, mais qui concerne aussi la majorité des pays de l'UE et la France.

Les principes sur lesquels étaient fondés ces dispositifs sont remis en cause : solidarité humanitaire et convergence entre pays riches et pays pauvres, objectifs ( les 0,7 %du RNB, les OMD puis les ODD...), gouvernance (le comité d'aide au développement de l'OCDE, le Conseil économique et social des Nations Unies), des enceintes formelles d'échange (les assemblées des institutions de Bretton-Woods et des Banques de développement, ), un processus d'évaluation par les pairs au sein de l'OCDE. .

Le passage en 2015 des OMD (objectifs du millénaire), qui distinguait des obligations des pays riches vis-à-vis des pays pauvres, aux ODD qui fixent des objectifs de développement durable valables pour tous les pays illustre une évolution de ces principes internationaux.

L'APD n'apparaît plus aujourd'hui que comme une composante du développement à croiser avec d'autres éléments comme la libéralisation du commerce, les transferts de compétences, le contrôle des migrations ou la gestion d'enjeux environnementaux majeurs comme le climat et la biodiversité.

### Tout ceci a-t-il de l'importance, et pour qui ?

La faiblesse des réactions dans les pays en développement pourrait laisser penser que l'aide, en pratique, ne compte pas, qu'il s'agirait d'une petite perte. Les résultats du développement au XXème siècle ont été exceptionnels ( réduction de l'extrême pauvreté), mais en grande partie ont bénéficié à un groupe réduit de pays dont au premier chef la Chine et les BRICS.

L'appréciation des impacts des réductions d'aide est rendue difficile par leur caractère récent. Les réductions d'aides devraient cependant avoir un impact important sur les pays les plus pauvres et les populations démunies. [2]

L'ajout de nouveaux objectifs, la protection des Biens Publics Mondiaux n'est pas indépendante de la question du financement du développement, même si en théorie ils obéissent à des principes d'allocations différents. Au sein de la Convention Climat, la montée des demandes de financement en soutien à l'adaptation sous la pression des pays pauvres au-delà des crédits importants dégagés en faveur des actions d'atténuation en est une illustration.

D'autres priorités comme l'agenda des mœurs ou la gestion des migrations sont venues complexifier des dispositions. La multiplication des conflits et des guerres rend nécessaire, mais difficile le travail des associations de solidarité humanitaires : le sort malheureux depuis plusieurs années des populations au Soudan, comme aujourd'hui sur Gaza ou au Liban, en est une triste illustration.

De ce fait, la réflexion de ce qu'on appelle un peu rapidement la communauté du développement, dans les années récentes, s'est organisée autour de trois sujets logiques :

- Comment mieux qualifier et mesurer cette politique publique aux volumes croissants, nommer ses objectifs de plus en plus variés, mieux lire et allouer les montants dépensés aux motifs de ces allocations, mieux mesurer l'impact de ces flux, les réorienter éventuellement. ?
- Comment mieux répartir la charge de ces financements entre les contributeurs, et à qui les allouer pour qu'ils aient le plus d'impact ?
- Comment maîtriser le foisonnement institutionnel, réduire la complexité et rendre la gestion des financements moins coûteuse ?

## Séismes et sidérations

La crise suscitée par la suppression de l'USAID en 2025 s'annonçait du côté européen, dès 2023. Les évolutions des deux dernières années ont été un séisme. Depuis 2024, nous observons déjà une chute massive des financements européens. Quatre ans à peine séparent la France du vote unanime au parlement de la loi de programmation 2021-1031 du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales : elle prévoyait de porter l'aide publique au développement français au niveau de 0,55 % du RNB. En France, aujourd'hui les baisses annoncées en lois de finances 2025 et 2026 totaliseraient près de 2,3 milliards d'euros et ramèneraient la contribution nationale d'environ 0,55 % du PIB à environ 0,38 %. L'importance de cet écroulement était inimaginable il y a deux ans.

On ne peut que s'étonner de ces baisses de crédits annoncées et des demandes en forte croissance de besoins de soutien annoncés dans les COP Climat. Dans les nouveaux discours, il est fait référence à une **approche plus intégrée du financement du développement**, fondée sur un « nouveau » récit qui propose **un passage de l'aide à des partenariats mutuellement bénéfiques**. Qu'avec élégance ces recentrages des échanges entre pays sont dits, partenariats appuyés sur un appel à une plus forte mobilisation de financements privés. Il n'y a que les PMA qui n'y trouveront pas leur compte

## Conséquences

L'impact de la réduction des aides est aggravé par l'impact des mesures commerciales et des mesures de protection sur le plan migratoire. En premier rang, les réductions d'aides devraient avoir un impact important, surtout sur les pays les plus pauvres car ils sont les plus dépendants et

demandeurs de subventions rares plutôt que de prêts qui sont la préférence des bailleurs de fonds. Le choc le plus visible porte sur les sujets humanitaires et sanitaires, en raison du retrait de l'aide américaine dans ces domaines.

Les suppressions d'aides américaines ou de réduction au sein de l'UE ne peuvent pas être compensées : Turquie, Brésil ou Russie n'en n'ont pas les moyens, les pays pétroliers ne s'intéressent qu'à leur environnement immédiat. Seule la Chine pourrait relever ce défi, mais cette dernière est intervenue essentiellement avec des prêts onéreux de facto sur le continent. Les excédents extérieurs massifs de la Chine pourraient plaider pour un recyclage de ces derniers vers les économies pauvres et vulnérables, mais le ralentissement de la croissance économique du pays ne semble pas constituer un contexte intérieur favorable à une telle évolution.

Du côté des pays en développement, les réactions se font rares et encore plus rarement critiques. Un développement de discours nationalistes africains y compris au niveau gouvernemental traduit une volonté de se détacher des liens avec les anciennes puissances coloniales, accusées d'avoir maintenu des liens de dépendance. Le président de la Banque africaine de développement, M. Adesina a ainsi déclaré dans une interview récente « *Pour moi, l'Afrique ne doit pas dépendre des autres. Elle doit mobiliser les ressources internes pour accélérer son propre développement. On ne se développe pas en tenant la main des autres. L'Afrique n'est pas pauvre, mais a beaucoup de ses populations qui sont pauvres.* ». Ceci n'empêche pas ces pays de se précipiter auprès des pays pétroliers du golfe persique pour chercher des substituts aux retraits des pays occidentaux.

### **Plusieurs crises peuvent être identifiées aujourd'hui**

**Crise de définition** : Peut-on se mettre d'accord sur le fait que nous voulons à la fois accélérer la convergence entre pays pauvres et pays riches, compenser les dommages, financer les biens publics globaux et venir en aide aux victimes des crises et des catastrophes naturelles et politiques, et vouloir imposer nos règles de bonne gestion(transparence, lutte contre la corruption, agenda des meurs, etc.) comme conditionnalité des aides ?

Répondre à ces questions implique d'aller au fond de la réflexion relative à la convergence entre les intérêts et les buts globaux, ou communs.

### **Crise distribution**

Coté bénéficiaires il y a un besoin d'identification des besoins et la place relative des pays les plus pauvres, les vrais perdants, par rapport aux pays à revenu intermédiaire.

Coté donateurs : la place croissante de la Chine et des BRICS dans l'économie mondiale appelle en effet une nouvelle distribution du fardeau des biens publics que les seuls pays de l'OCDE ne peuvent plus porter.

### **Crise de gouvernance**

La réduction du poids économique de l'UE dans le monde, et une nouvelle répartition démographie mondiale avec un forte croissance d'Afrique sont 2 facteurs qui rebattent les équilibres passés.

Les contestations des aides dans les opinions publiques africaines sont liées à multiples facteurs : conditionnalités imposées, soutien de régimes antidémocratiques, néocolonialisme, corruptions etc.

Le soutien de biens publics globaux(BPGS) menacés tels que le climat, appelle, au-delà de la lutte

pour une réduction des rejets de gaz à effet de serre (GES), de nouvelles demandes de financements internationaux comme l'adaptation aux changements climatiques. Avec l'arrêt de l'aide américaine, il n'y a aucune chance que l'Europe, même avec une posture budgétaire dynamique très éloignée de la tendance actuelle, supporte le financement des BPGs et des demandes de rattrapage africain.

## Crise opérationnelle

Les transferts financiers publics internationaux se sont consacrés à un nombre croissant de défis et de causes. L'aide est devenue « sociétale », elle est rentrée dans l'intimité de nombre de pays pour défendre des causes auxquelles nous croyons, relatives aux libertés, à la diversité, l'inclusion, et aux mœurs. Ce faisant, ces interventions ont aussi suscité du rejet et ont fait perdre à l'aide, du côté de nombre des bénéficiaires, la légitimité qu'elle gagnait chez nombre des donateurs. Le défi opérationnel est aussi lié aux sujets anciens de la conditionnalité.

## Le temps des choix

Pour la France et pour l'Europe, et les acteurs du système tout particulièrement, le temps est venu des réexamens en profondeur, que l'ampleur de la crise budgétaire commande. Ce qui nécessite combiner une approche par les besoins (idéaliste, rôle ONG) mais utile pour identifier les besoins et une approche par les intérêts

Pour la France, le choix est de faire face à de multiples contradictions : faire face à la crise financière et la décision d'accroître les dépenses d'armement implique de démontrer que continuer à faire autant ou faire plus est macro-économiquement positif pour la France.

Ceci trace plusieurs visions alternatives, parmi lesquelles on peut toutefois tenter de partir de trois scénarios possibles pour notre pays

- La France leader dans la construction et la maintenance d'une architecture de flux mondiaux rénovée, traitant des sujets globaux comme de ses intérêts stratégiques profonds avec ambition et dynamisme. Ceci va de pair avec un niveau élevé de contribution budgétaire,
- La France pourrait, au contraire, se voir comme un suiveur « intelligent » se mobilisant sur nos intérêts primordiaux et recherchant seulement, au niveau de nos contributions globales et de celles dans les organisations internationales, notre juste part – un niveau sans doute encore plus bas qu'actuellement en termes budgétaires
- la France pourrait opter pour une posture minimaliste, cherchant à couvrir nos stricts intérêts vitaux à l'extérieur de nos frontières, en adoptant des postures transactionnelles à l'américaine

## Morale ou intérêts

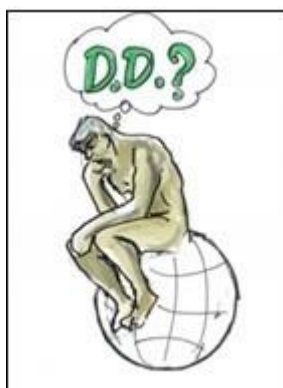
Le discours sur les intérêts doit absolument rencontrer le discours de l'éthique, et réciproquement. La logique morale a toujours été présente dans l'aide. Elle s'est notamment incarnée dans son volet humanitaire. Elle ne peut que continuer à exister et mobiliser une partie au moins de nos concours. Mais elle se heurte à des murs puissants.

*Le premier est lié à la transition géopolitique que nous vivons.* Une transition géopolitique sans gendarme avec 2 hégémonies que seraient les USA et la Chine ne peut que conduire à un monde cahotant.

*Le second mur a été en fait le succès du développement lui-même.* Notre communauté du développement, par idéalisme et par absence d'imagination, n'a jamais pensé que le succès du

développement lui-même, et particulièrement celui fondé sur les exportations de biens, de services et de personnes pourrait impacter l'intimité sociale et la performance économique des pays industrialisés, financeurs ultimes du système : aujourd'hui ce sont nos pays qui veulent monter des barrières protectrices après avoir promu longtemps une mondialisation libérale sans contraintes. Nos sociétés se révèlent encore incapables d'imaginer l'impact sur la société mondiale, et sur nous-mêmes, d'un continent africain de 3,5 milliards d'habitants, avec des PIB par tête sensiblement plus élevés que ceux d'aujourd'hui. L'aide publique au développement est victime de cette myopie. Pourquoi financer le développement si celui-ci, ultimement, doit être le tombeau des sociétés industrialisées ?

« Notre tâche consiste donc à repenser si une coopération internationale est encore possible dans un monde machiavélien et non plus kantien, et si oui, quelle coopération ? »



## **Partie 2 : 40 ans après l'alerte, la température monte, les Etats hésitent toujours**

Sur le climat, les inquiétudes s'appuient sur une série de rapport scientifiques publiés dès le début des années 1980 signalant une accélération de la concentration des GES dans l'atmosphère devant conduire à un réchauffement général du climat. Ces publications ont conduit à la création du GIECC, organe de recueil et synthèse de l'évolution des connaissances scientifiques et chargé d'éclairer les débats des représentants des Etats au sein de la Convention Climat. Le GIECC fournit un nouveau rapport général tous les 5 ans (le sixième date de 2023 et le prochain est prévu pour 2028).

Inexorablement depuis plus de 40 ans les observations montrent une hausse générale des températures avec une accélération des impacts climatiques négatifs .... la communauté internationale cherche le remède miracle qui combinerait la poursuite d'une croissance continue, symbole d'un meilleur bien-être pour beaucoup et une mise à l'abri de nouvelles catastrophes.

La Convention Climat, organe de concertation des Etats sous l'égide des Nations-Unies, est réunie tous les ans, la 30eme réunion s'est tenue à Belem au Brésil en 2025. Les débats, depuis l'origine, de la Convention se sont révélés chaotiques : en 1997, le protocole dit de Kyoto a fixé des objectifs de réduction des GES pour le groupe des pays industrialisés, principaux émetteurs de GES et responsables de ce que les PED considéraient comme une dette historique ; ce protocole prévoyait deux mécanismes de flexibilité entre pays industrialisés et PED : le mécanisme de développement propre (MDP) et la mise en œuvre conjointe (MOC). Les rapports successifs du GIEC ont mis en

évidence que ces dispositions n'ont pas empêché une poursuite de la hausse de la production des GES, notamment en conséquence de l'apparition de nouveaux gros émetteurs, les BRICS et principalement la Chine. On a assisté parallèlement à une montée des revendications des PED pour la mise en place de soutiens à des stratégies d'adaptation aux conséquences des réchauffements annoncés et pour partie déjà constatés. Ceci s'est traduit par une série de conflits majeurs entre représentants des Etats au sein de la Convention Climat. En 2009 l'échec de la COP de Copenhague, qui devait procéder à une révision du protocole de Kyoto, a mis en lumière les limites des processus intergouvernementaux lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la gestion des biens publics mondiaux. A l'issue de cette réunion, le sommet de Copenhague s'achève sur une simple déclaration politique affirmant la nécessité de limiter la hausse des températures à 2°C par rapport à l'époque préindustrielle (1850), les pays riches ont promis de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays du Sud à réduire leurs émissions et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Mais aucune action concrète n'est définie pour atteindre ces objectifs. Les causes de cet échec sont liées au refus de nombreux pays développés d'adopter des objectifs contraignants de limitation des émissions et à la mise en avant par les pays en développement de leur droit au développement économique.

Ceci a conduit à une refonte profonde révision de la Convention à l'occasion de la COP21 en 2015, baptisée accord de Paris : l'objectif principal est l'engagement de tous les pays à proposer des contributions nationale (les CDN), cohérentes avec l'objectif de limiter le réchauffement à moins de 1.5°C à la fin du siècle. Tous les pays sont solidaires de cet objectif , en complément les pays développés se sont engagés à renforcer un soutien à des programmes d'adaptation pour permettre aux PED de faire face aux conséquences des changements climatiques. Le principe d'un soutien particulier pour les pays pauvres les plus menacés, demandé depuis près de 30 ans notamment par le groupe des petites îles menacées de submersion est acté : le Fonds correspondant, baptisé pour « pertes et dommages », sera créé en 2022 à la COP 27 et effectivement mis en place en 2027

### **Dix ans plus tard en 2024, BAKOU : un premier bilan de l'accord de Paris**

Le premier bilan de l'accord de Paris présenté à la COP 29 de Bakou en 2024 montre hélas que les propositions des Etats (les CDN) ne sont pas en ligne avec des perspectives de réduction des GES cohérentes avec l'objectif de 1.5°C.

Le réchauffement constaté en moyenne mobile est déjà de plus de 1.4°C et atteindra sûrement 1.5°C d'ici 2030, soit bien avant 2050, et pourrait atteindre 3°C d'ici 2100 selon la poursuite des tendances actuelles

Les efforts collectifs devraient être multipliés par 2,4 ou 3,5 pour atteindre les objectifs climatiques fixés. La COP 29 de Bakou conclue en invitant les pays à présenter de nouvelles ambitions de réduction des rejets. Cette réunion appelle tous les acteurs à l'objectif de mobiliser 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, provenant de sources diverses (fonds publics, capitaux privés), soit bien au-delà des 100 milliards qui avaient été arrêtés aux précédentes COP.

L'accord est un compromis peu satisfaisant. L'atteinte des objectifs de réduction des GES dépend de la bonne volonté des Etats (les CDN). Le champ d'application de l'adaptation reste large et peu clair. .... bref une COP décevante qui constate un échec des ambitions affichées dans l'accord de Paris et renvoie aux prochaines COP le soin de trouver des solutions.

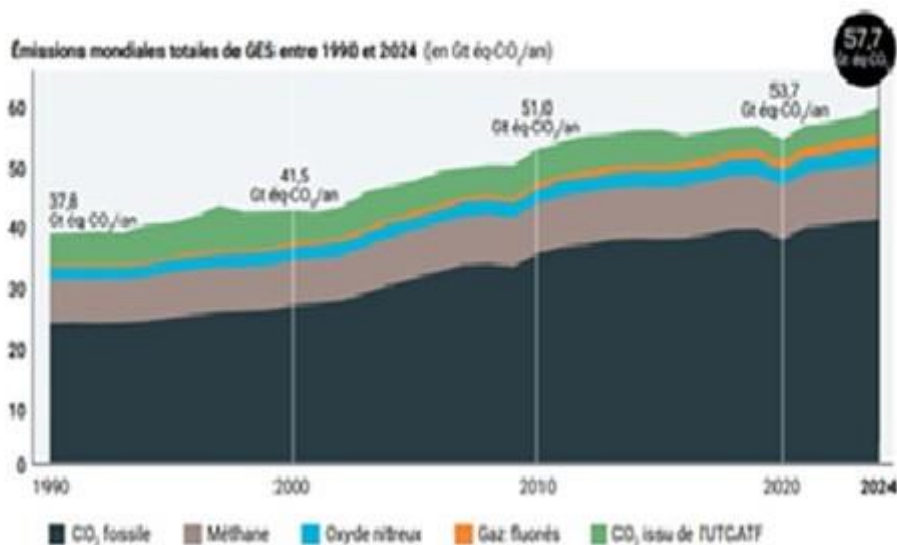
### **2025:Belem, une COP de mise en œuvre...en panne**

A Belem, l'objectif n'est plus d'arrêter de nouvelles dispositions , mais voir comment mettre en œuvre ce qui avait été décidé précédemment. Sauf un appel un peu incantatoire à accélérer les CDN

et à mobiliser des financements additionnels pour l'adaptation le bilan va se révéler décevant. Encore aujourd'hui, seuls 119 des 194 Etats parties ont soumis des CDN révisées. De gros États émetteurs du G20 manquent encore à l'appel, tels que l'Inde ou l'Argentine. L'UE, elle-même, a tardé à remettre de nouvelles propositions : l'UE affiche l'ambition de réduire de 90% ses émissions de gaz à effet de serre en 2040 par rapport à 1990.

Tous les diagnostics d'un retard sur les objectifs affichés à l'accord de Paris sont confirmés. dès 2024, la **concentration de CO<sub>2</sub> atmosphérique** a atteint de nouveaux records 423 ppm, dépassant le **seuil critique de 350 ppm** jugé critique dans les travaux du GIEC, suivie aussi d'une forte progression des concentrations en méthane (CH<sub>4</sub>) et oxides nitreux (Nox). Les émissions de GES poursuivent leur hausse : **57,7 GtCO<sub>2</sub>e** en 2024, soit **+2,3%** / 2023.

### PNUE : Emissions Gap Report 2025 - GES (3)

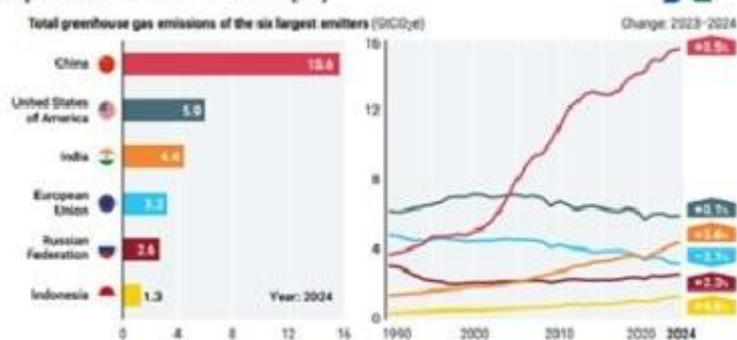


Le cas de la Chine devenue en 30 ans le plus gros émetteur mondial illustre les difficultés à réguler des rejets entre pays industrialisé et pays émergents. Les progrès constatés sur les USA et l'UE dans la maîtrise d'une réduction des rejets sont loin de compenser les hausses de la Chine et il est assez évident que si de grands pays comme l'Inde, l'Indonésie ou le Brésil se mettent à suivre le chemin de la Chine la poursuite d'une hausse globale des rejets de GES est inévitable.

### PNUE : Emissions Gap Report 2025 - GES (5)

Les 6 premiers émetteurs :

- émissions de GES  
en 2024 et leur évolution  
1990-2024  
(hors UTCATF)



Les Etats décident, néanmoins, de maintenir l'objectif de 1.5°C en contradiction des alertes scientifiques avec l'espoir qu'un retour vers cet objectif serait possible, grâce aux progrès de nouvelles technologies, après un dépassement provisoire. A cet effet les Etats s'engagent à « une accélération des programmes de réduction des GES ». La répartition des objectifs de réduction des GES entre anciens pays industrialisés, pays émergents, PED et PMA reste une question taboue.

L'annonce du retrait des USA de la Convention Climat et les contestations de la nouvelle équipe US de l'opportunité de réduire l'utilisation des énergies fossiles pèse lourd sur un affichage d'objectifs ambitieux cohérents avec les enseignements scientifiques et les déclarations des principales agences internationales actives sur ce secteur (GIECC, OMM, GCOS, PNUE, etc.).

Seul point de consensus, les Etats confirment le besoin d'une hausse des financements qui seront nécessaires pour aider les PED à une adaptation aux impacts des réchauffements annoncés.

Belem est un reflet de nouveaux rapports de force et de fortes contradictions développement /environnement entre les Etats. La sortie des USA de la Convention Climat en est une illustration avec des impacts dont on ne mesure pas encore les effets, qui sont déjà importants sur les programmes de recherche mais qui seront sûrement plus sensibles encore dans les années à venir.

Deux dossiers emblématiques ont illustré ces contradictions : l'absence d'accord sur la définition d'un programme sortie des énergies fossiles qui avait été décidé en 2023 à la COP28 de Dubaï, de même que l'absence de mention dans la décision finale, le « multirão », d'un programme de lutte contre la déforestation.

La campagne contre la définition d'un programme de sortie des énergies fossiles a été menée par l'Arabie Saoudite avec le soutien des pays pétroliers, mais il est caractéristique de noter que ce groupe ait réussi à entraîner dans son sillage nombre de pays en développement au point que le secrétariat de la CNUCC ait dû conclure qu'il ne trouverait pas de majorité sur ce dossier. Ce phénomène traduit une fracture au sein des PED, certains estiment que leur développement repose sur une énergie facile d'accès comme le gaz ou le pétrole, plutôt que sur des exigences environnementales.

Le « Global multirão » ne contient aucune mention des moteurs de la déforestation ou de la nécessaire transition des systèmes alimentaires. La préservation des forêts est pourtant indispensable pour pouvoir prétendre rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement climatique, alors même que tous les rapports récents mettent en évidence un fort affaiblissement de l'effet puits de carbone attendu des forêts pour diverses raisons ( méga-feux, maladies et parasites, déforestation). Petite contrepartie, le Brésil a proposé d'ouvrir un nouveau Fonds Financier chargé d'agir sur ce sujet.

Ces 2 points sont renvoyés dans de nouvelles enceintes qui restent à définir.

### **Un point de conflit : la finance climatique.**

Depuis plusieurs COP, la finance climatique cristallise les tensions entre blocs en ce qu'elle constitue une application tangible des « responsabilités communes et différenciées ». Elle permet très concrètement aux pays en développement de financer leur développement avec de nouvelles technologies et leur adaptation grâce au soutien des pays développés, auxquels est attribuée une responsabilité historique dans les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) défini à la COP de Bakou est confirmé : 300 milliards de dollars par an (au lieu de 100 milliards en 2020), ainsi qu'un objectif plus vague de 1 300 milliards de dollars de financements publics et privés.

Les pays pauvres et les plus menacés (petites îles) demandent la mise en place et l'abondement du « fonds pour pertes et préjudices ». Un rééquilibrage des financements climatiques entre l'atténuation et l'adaptation est souhaité, ainsi que des d'aide sous forme de subventions plutôt que de prêt pour les pays pauvres les plus endettés. Ces demandes des PED sont confortées par les évaluations de plusieurs agences des Nations-Unies qui font état de besoin à moyen terme en très forte hausse.

À l'issue des négociations, la décision visant à tripler les financements dédiés à l'adaptation peut être considérée comme une avancée significative, mais l'échéance de cet objectif a été reportée de cinq ans, sa formulation n'est pas contraignante, et l'année de référence pas précisée.

La distinction entre projet d'atténuation et projet d'adaptation est souvent confuse, certains projets pouvant concourir aux 2 objectifs. Préférentiellement la finance climat va vers l'atténuation compte-tenu de la tendance des organismes de financement à privilégier les prêts plutôt que les subventions (il est plus facile de financer un projet de modernisation industrielle qu'un projet de lutte contre les inondations). L'appel à redéployer la finance climat vers l'adaptation est une vieille revendication : il avait été décidé à l'occasion de la création du Fonds Vert Climat de consacrer la moitié des financements à l'adaptation, promesse non tenue.

Selon le dernier rapport d'OXFAM sur les Financements climat :

- Les pays riches affirment avoir mobilisé 116 milliards de dollars de financements climatiques en 2022, mais la valeur réelle se situe entre 28 à 35 milliards de dollars.
- Près des deux tiers de ces financements ont été accordés sous forme de prêts, souvent à des taux d'intérêt standards, sans conditions préférentielles.
- Les Pays les Moins Avancés (PMA) n'ont reçu que 19,5% du financement climatique public en 2021-2022, et les Petits États insulaires en développement seulement 2,9%. La moitié de ces financements étaient des prêts à rembourser

Le champ de l'adaptation reste mal défini et est souvent connexe avec des projets de développement ou d'atténuation : un projet de renforcement et modernisation d'un service d'eau potable peut, ainsi être classé dans la case développement (accès à un service essentiel), la case atténuation (économies d'eaux) ou la case adaptation (protection contre un risque de fragilisation de la ressource). Une série d'indicateurs devait préciser le champ de l'adaptation à la COP de Belem sur quelques principales priorités du secteur identifiées comme sensibles aux aléas climatiques : eau, alimentation et agriculture, santé, biodiversité, infrastructures et installations humaines, pauvreté, risques, planification, connaissances. Sur une centaine d'indicateurs proposés par les experts, 59 ont été retenus dont 9 sur le secteur de l'eau qui est le secteur le plus directement impacté par les effets des réchauffements (sécheresses, inondations, tempêtes, etc.). L'UE a fortement plaidé pour cette clarification indispensable pour espérer disposer d'un suivi du champ de l'adaptation. Les PED n'ont accepté ces dispositions qu'avec beaucoup de réserves, voyant là de nouvelles conditionnalités auxquelles ils ne s'estiment pas prêts... et sans doute peu pressés de vouloir lever l'ambiguïté actuelle entretenue autour des champs de l'atténuation, de l'adaptation et du développement, ambiguïté propice à la multiplication de revendications envers les pays industrialisés.

### **Innovation à Belem, sont introduits 2 nouveaux objectifs :**

La définition d'un « mécanisme de transition juste » intègre explicitement pour la première fois les droits des travailleurs, des petits producteurs agricoles, des communautés rurales et des personnes les plus marginalisées et le respect du genre.

Pour la première fois, la présidence de la COP est parvenue à mettre sur la table des négociations climatiques le sujet épineux du commerce international, et en particulier celui des mesures commerciales unilatérales. Le Global multirão prévoit ainsi la création de trois dialogues annuels organisés lors des intersessions de Bonn et réaffirme que les mesures climatiques - y compris les mesures unilatérales- ne doivent pas constituer des entraves « arbitraires » ou « discriminatoires » au commerce international. Une piqûre de rappel qui survient à la veille de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux frontières (CBAM) de l'Union européenne. Les contestations en France du contrat d'ouverture commerciale avec l'Amérique Latine (Mercosur) en sont une autre illustration.

Ces 2 innovations élargissent le champ de travail de la COP et manifeste une volonté de mieux croiser objectifs climatiques, objectifs sociaux et objectifs de développement.

### **De nouveaux équilibres internationaux**

Les débats au sein des COP ont reposé longtemps pour l'essentiel sur un échange entre pays développés tels que définis au sommet de Rio en 1992 (pour l'essentiel groupe des pays de l'OCDE ) et les autres baptisés pays en développement (PED). Cette architecture est profondément bouleversée par les écarts de développement au sein des pays industrialisés, des pays en transition et des pays les moins avancés (PMA) et l'aggravation de conflits inter-Etats.

Au titre des pays industrialisés, les pays de l'UE font observer que de nouveaux pays comme la Chine , les pays pétroliers ou gaziers sont devenus des producteurs dominants de GES et qu'ils doivent partager la charge du fardeau de la lutte contre les GES et l'appui aux PED notamment en adaptation.

Au sein du groupe des PED, les pays en transition rappellent la dette historique des pays industrialisés, certains mettent en priorité leurs besoins de développement, fut-il basé sur des ressources énergétiques carbonées, d'autres prêts à partager les objectifs de la convention climat réclament un renforcement des soutiens financiers à leurs nouvelles contraintes d'adaptation aux changements climatiques.

Le groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) réclament des dispositions particulières par la mise en place de nouveaux Fonds ciblés (aides pour « pertes et dommages »).

Des pays qui ont connu un développement important (Chine, BRICS) ou bénéficient de rentes minières (pays pétroliers) défendent leurs propres priorités.

Enfin les critiques et la sortie des USA de la convention climat minent les fondements du multilatéralisme.

Tout cela conduit à constituer une architecture mondiale fort différente de celle vécue au cours de la deuxième partie du 20ème siècle, une architecture assez instable aujourd'hui.

### **Une remise en cause des enseignements scientifiques**

Inquiétant est sans doute le fossé qui s'élargit entre la communauté scientifique et celle des décideurs politique ou économiques. Les experts scientifiques convergent pour montrer que les risques liés aux changements climatiques continuent à s'aggraver avec un lot de catastrophes annoncées déjà là (inondations, sécheresses, feux de forêts,) et pour certaines sûres à long terme , comme les conséquences de la montée du niveau des mers ou de l'acidification des océans. Ceci n'empêche pas beaucoup de pays à considérer que leurs besoins de développement prévalent, avec l'espoir qu'à long terme de nouvelles technologies permettront de faire face aux désastres annoncés. Face à la saturation des puits de carbone naturels (océans, forêts ), apparaissent toutes sortes de projets allant de procédés de stockage artificiel de CO2 , ou de géo ingénierie visant à vouloir modifier de grands systèmes climatiques ( fertilisation océans, modification atmosphère, etc.). Le GIECC a fait observer que nous étions incapables de mesurer les effets collatéraux de ces projets.

Les progrès de nos connaissances et de la responsabilité de nos activités sur l'évolution du climat sont certains. La décision des USA d'arrêter les travaux de nombreuses équipes scientifiques investies sur le dossier climat (EPA, NASA, etc.) et de jouer le jeu de la chaise vide à la COP de Belem illustre la volonté de nombreux Etats et lobbies de réduire le potentiel d'expertises accumulées au sein du GIECC et « casser le thermomètre ». Ceci est très inquiétant pour l'avenir.

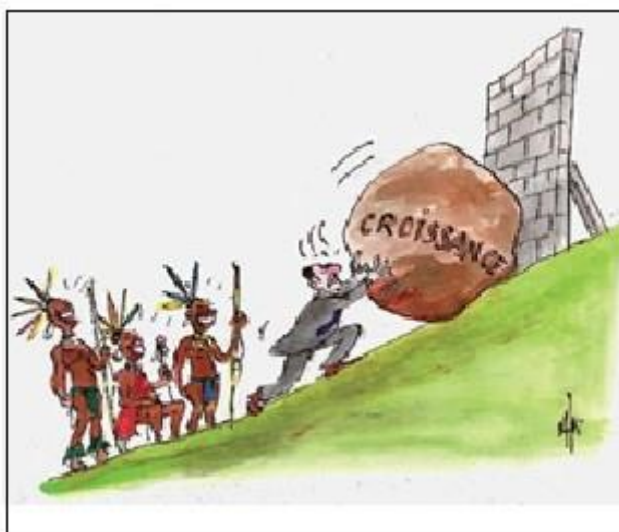
Alors que le multilatéralisme est violemment mis à mal dans de nombreuses instances, que le climatoscepticisme s'accroît, que la thématique sécuritaire capte les financements, la tenue de la COP Climat de 2025 a débouché sur l'adoption d'un accord de portée limitée, dont l'appropriation des résultats finaux est difficile. Fait notable, plusieurs délégations ont exprimé des réserves une fois le texte adopté, illustrant les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus pleinement partagé.

### **Ces difficultés internationales se retrouvent hélas au plan régional et national.**

Le Pacte Vert arrêté au sein de l'UE est remis en cause aujourd'hui sur de nombreux points : généralisation véhicule électrique à compter de 2035, révision règles autorisation d'usage des pesticides, directive sur les rapports de DD des entreprises.

La France dans la dernière révision de son Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), recommande les mesures à prendre face à un réchauffement mondial de 3°C à la fin de ce siècle, soit 4°C en France hexagonale où le réchauffement est plus rapide. Si cette perspective a frappé les esprits à l'époque, les investissements nécessaires n'ont pas été réalisés en conséquence, laissant les populations, acteurs et élus locaux démunis face aux impacts du changement climatique devenus plus récurrents qu'exceptionnels. Les difficultés budgétaires de l'Etat et les nouvelles priorités données aux besoins de renforcer notre outil militaire conduisent à sacrifier de nombreuses mesures en faveur de la lutte contre les changements climatiques : rénovation logements, aide véhicules électriques, soutien aux ENR, etc. Les récentes élections municipales ont pourtant montré que ce problème était un sujet majeur des préoccupations des citoyens au plan local.

Plus généralement, chacun peut constater, aujourd'hui, que face à une multiplication de crises majeures au plan politique, économique et financier, les priorités en matière d'environnement ou de solidarité passent au deuxième plan, reflet de la préférence traditionnelle à privilégier le court terme sur le long terme.



## Conclusion générale

L'adoption des ODD en 2015 à l'unanimité de l'assemblée générale des Nations unies est une date charnière. Jusqu'alors la communauté internationale était engagée sur les Objectifs du millénaire (OMD) basés sur les spécificités objectives, économiques et sociales, du groupe des pays en développement. Le passage aux objectifs de développement durable, entraîne une forme de dissolution de la dichotomie du développement. D'une part aucun pays n'est « développé » du point de vue du développement durable, et au contraire tous les pays sont d'une certaine manière « en développement ». D'autre part, les objectifs tendent à un monde en commun et non plus à la contribution d'un groupe de pays, les pays développés, aux objectifs d'un autre groupe, les pays en développement. (extrait d'une intervention de Thierry Rioux, DG de l'AFD juillet 2025)

Les champs du développement sont en profondes évolutions sous l'effet de nouveaux équilibres mondiaux. Les fondamentaux de l'aide humanitaires sont toujours là, mais de nouveaux enjeux créent des besoins de coopération ou conflictualités internationales. Le champ du développement est aujourd'hui étroitement connecté avec une autre série de contraintes mises aussi en tension : la libéralisation du commerce, l'agenda des mœurs, la mise en péril de biens publics mondiaux comme le climat ou la biodiversité, la montée de nouveaux conflits entre Etats, etc. Le groupe des PED, tel que connu jusqu'au début des années 2000, fait l'objet de nouveaux sous-groupes, reflets de niveaux de développements et d'intérêts très divergents.

Sur le climat l'accord de Paris en 2015, en remettant en cause l'accord de Kyoto qui pointait une responsabilité particulière des pays industrialisés, n'a pas réussi à mobiliser une dynamique collective internationale inversant le cours des tendances passées d'évolutions climatiques.

La lutte contre les changements climatiques est une illustration de ces contradictions. Les décisions de mobilisation de financement adoptées à la COP 2025 de Belem révèlent des besoins de financements très importants comparativement à ceux mobilisés pour l'APD, même s'il est écrit que ceci impliquera de mobiliser finance publique et privée. Les objectifs et moyens de l'APD traditionnelle se retrouvent élargis vers ceux visés au titre de l'atténuation ou de l'adaptation « climat » ; ils sont pour partie communs même si les critères d'évaluation sont différents, mais pour partie, aussi, concurrents des champs originaux de l'APD. Ces extensions du champ de l'APD génèrent des pressions multiples et jugées excessives vis-à-vis des bailleurs de fonds traditionnels et pour les pays les plus pauvres des conditions d'aides (prêts, conditionnalités, etc.) jugées restrictives. Ces difficultés génèrent un retour de beaucoup de pays vers le nationalisme comme alternative aux désordres internationaux.

C'est l'objet théorique des ODD de vouloir aller vers une vision intégrée des facteurs concourant à un Développement Durable. Force est de reconnaître que les ODD sont restés un outil peu mobilisateur, peu approprié et mal connu de nos concitoyens en France. Il est toujours plus facile de mobiliser sur un sujet isolé et bien identifié.

Notre incapacité à trouver des solutions à tous ces problèmes conduit aujourd'hui à des désordres géopolitiques, des conflits entre Etats et la règle du « plus fort » qui se traduit par des guerres, des populations déplacées et des infrastructures publiques détruites à reconstruire. L'architecture des Nations-Unies, telle que définie en 1945, est contestée, des règles comme la libéralisation du commerce mondial imposées par les pays industrialisés dans les années 1980s sont remises en causes aujourd'hui par ces mêmes pays au nom d'une concurrence déloyale de pays émergents ou

en développement. Des valeurs inscrites au titre des principes d'un développement durable, comme la préservation de Biens Publics Mondiaux, tels que le climat ou la biodiversité sont contestées par beaucoup de pays qui y voient une entrave à leur développement. Des points qui interrogent le champ et le volume des aides publiques au développement au détriment des pays les moins avancés.

Le principe des « responsabilités communes , mais différenciées » qui fut un fondement des accords de Rio et des Conventions climat, biodiversité et désertification devrait sûrement être revisité au nom des nouveaux équilibres mondiaux tant du côté du classement des pays dits industrialisés ou en transition que du côté des pays pauvres ou fragilisés par les désordres générés de la croissance. Le refus d'enregistrer les grands basculements géostratégiques dans la période récente explique pour beaucoup la paralysie des débats dans les enceintes internationales.

Il serait temps de revenir à des solutions privilégiant le dialogue au sein d'organisations comme des Nations-Unies réorganisées et retrouver les voies d'un respect de conventions et règles de droit internationales qui ont prévalu pendant près du dernier demi-siècle.

°O°

## Annexe 1 : Champ et évolution de l'aide aux pays en Développement

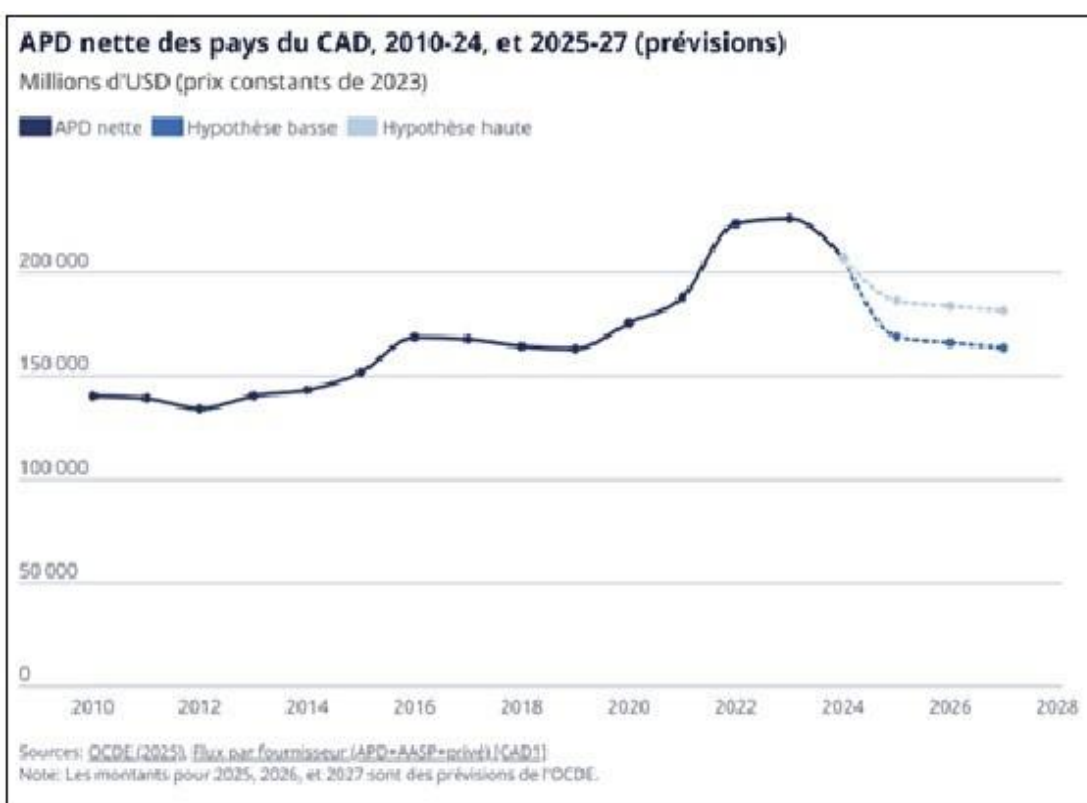
(source CAD de l'OCDE)

La principale source fiable permettant de suivre l'évolution de l'APD est la base de données du Comité d'aide au développement (CAD) organisée par l'OCDE. Ainsi, l'OCDE rapporte les financements de 34 pays membres du CAD, de 17 pays non-membres du CAD, de nombreuses d'organisations multilatérales et 48 fondations philanthropiques. Les données recueillies par l'OCDE proviennent directement des bailleurs qui rapportent leur contributions chaque année et permettent ainsi de dégager des grandes tendances.

Les membres du CAD utilisent le terme « aide publique au développement » ou « APD » pour désigner ce que l'on appellerait communément « aide ». L'APD comprend les activités menées avec l'objectif principal de favoriser le développement économique et la prospérité des pays en développement. Elle permet de mesurer l'effort consenti par les donateurs, notamment les dons et les équivalents-don des prêts concessionnels.

En 2024, l'aide publique au développement (APD) des seuls pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est élevée à 214,6 milliards USD, soit 0,34 % du revenu national brut collectif de ces pays. Quatre pays ont dépassé l'objectif fixé par les Nations unies de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD et une quinzaine (plus de 5Md/an) apportent l'essentiel des aides enregistrées.

L'OCDE estime que ce bilan représente, environ, les deux -tiers des aides au développement : les données recensées par le CAD donnent aussi des indications sur les contributions de pays non membres du CAD, ou provenant du secteur privé ( Rémittances, Fondations, etc.). Tous les pays non-membre du CAD ne rapportent pas leur aide à l'OCDE, et les aides de bailleurs importants tels que la Chine, l'Indonésie, ou le Brésil ne sont donc pas comptabilisés.

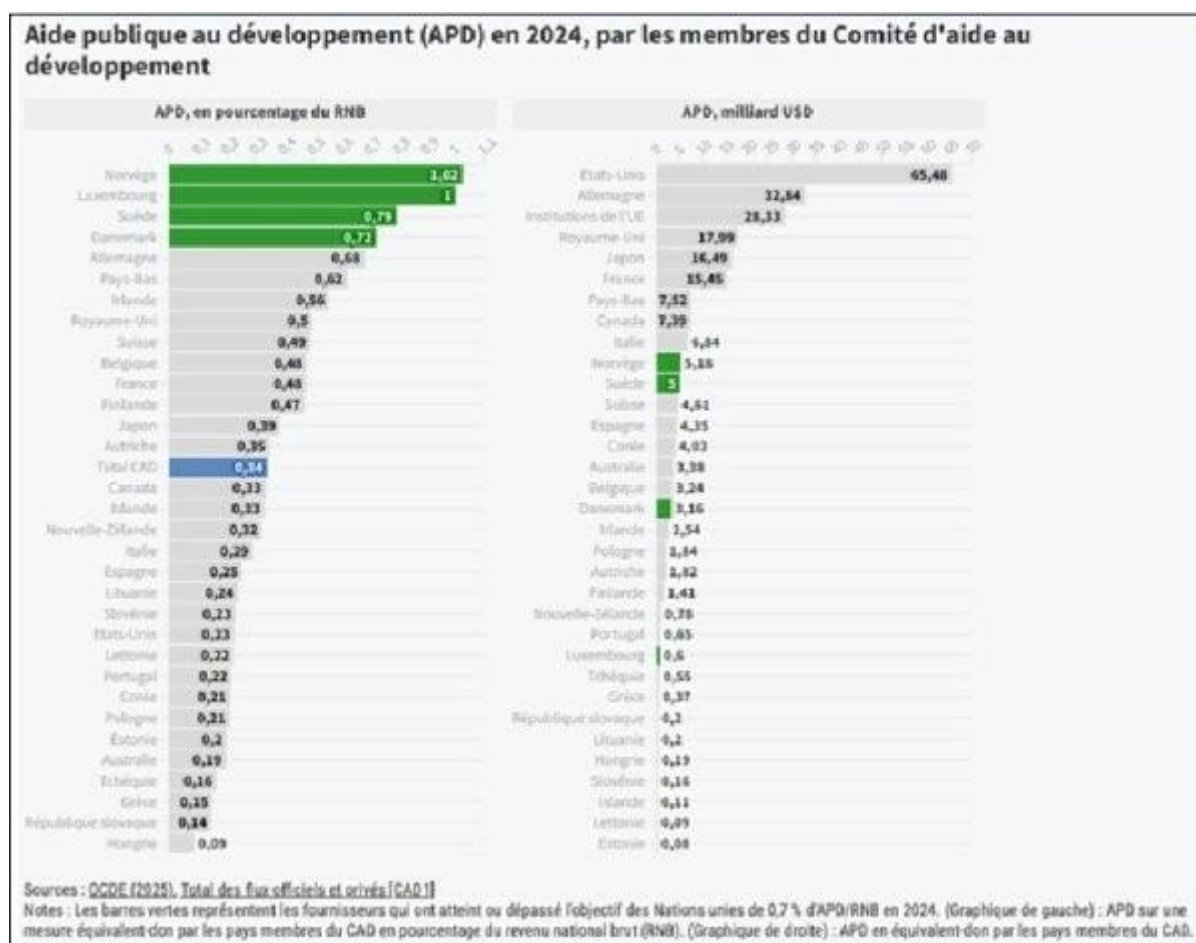


Les statistiques de l'OCDE tiennent compte de la diversité des modes de financement (dons, prêts concessionnels ou autres) en évaluant les APD notifiées en terme « d'équivalent don », qui vise à évaluer la **part "cadeau" d'un financement concessionnel**, calculée en comparant le prêt à un prêt aux conditions de marché (montant prêté – valeur actualisé des remboursements). Ainsi un prêt aux taux du marché a une valeur nulle en terme d'équivalent don.

L'OCDE prévoit une baisse de 9 à 17 % de l'aide publique au développement (APD) nette en 2025, après une baisse de 9 % en 2024. Cette baisse prévue est due aux réductions annoncées par les principaux fournisseurs et toucherait plus durement les pays les plus pauvres : l'APD bilatérale aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne pourrait chuter respectivement de 13 à 25 % et de 16 à 28 %, et le financement de la santé pourrait chuter jusqu'à 60 % par rapport à son pic de 2022. Une action coordonnée et transparente est nécessaire de toute urgence pour atténuer les conséquences des réductions de l'APD pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

## Les donateurs

En 2024, les USA (plus de 65 Md\$) sont de loin le principal donateur. L'annonce de la décision de retirer les USA de multiples engagements internationaux fragilisera vraisemblablement ce dispositif dans les années prochaines : le cas du retrait de US-Aid est significatif de ce point de vue, on peut voir dans l'annexe 2 que les décisions de retrait annoncées iront bien au-delà.



Au-delà du cas des Etats-Unis, on peut noter un recul de nombreux pays dans leurs engagements. Pour la France, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, adopté le 2 février en application de l'article 49.3 de la Constitution, entérine une **coupe de 803 millions d'euros de la mission « aide publique au développement »** (APD). En moins de deux ans, la mission APD, qui ne représente

pourtant que 0,45 % du budget de l'État, a subi cinq coupes consécutives et ses moyens ont été réduits de 40 %. Les crédits de la mission APD passent ainsi de 4,373 milliards d'euros dans la loi de finances 2025 à 3,569 milliards (-18 %) en 2026. L'Agence Française de Développement (AFD) est le bras séculier de l'Etat en agissant pour l'essentiel via des prêts concessionnels (prêt à taux bonifiés par des aides du budget de l'Etat)

En sus des notifications des pays membres du CAD, une grande partie des aides publiques au développement sont alloués par des pays non-membres du CAD directement aux systèmes gouvernementaux (centraux ou locaux) des pays récipiendaires et sont déclarés à l'OCDE. Tous les pays non-membre du CAD ne rapportent pas leur aide à l'OCDE, et les aides de bailleurs importants tels que la Chine, l'Indonésie, ou le Brésil ne sont donc pas comptabilisée par le CAD.

### Les bénéficiaires : pays et organisations internationales

La liste du CAD présente tous les pays et territoires éligibles à l'APD. Il s'agit de tous les pays à revenu faible ou intermédiaire basé sur le revenu national brut (RNB) par habitant tel que publié par la Banque mondiale à l'exclusion des anciens membres du G8, de l'Union européenne (UE), et de ceux dont la date d'entrée dans l'UE est fixée. La liste comprend tous les pays moins avancés (PMA) tels que définis par les Nations Unies. Le CAD révisé la liste tous les trois ans. Les pays ayant dépassé le seuil de revenu élevé pendant trois années consécutives au moment de la révision sont retirés de la liste. La dernière révision a eu lieu en 2023.

La Chine a bénéficié d'une grande partie des aides au développement, sous forme de subventions ou de prêts à taux bonifiés jusque dans les années 2010. Depuis 2004, l'AFD a financé 48 projets pour un montant de 2,2 milliards d'euros. Depuis 2011, l'AFD intervient en Chine uniquement avec des prêts aux conditions de marché à l'État qui sont ensuite rétrocédés aux collectivités locales.

### Les flux financiers



Un point de conflit est d'une part pour les pays industrialisés la demande d'élargir le champ des donateurs à de nouveaux membres qui profitant de points de croissance importants au cours des 20 dernières années sont sortis du champ des PED et d'autre part pour les PED la préférence très dominante des donateurs à privilégier une offre par des prêts au détriment de subventions, ce qui constitue un obstacle pour de nombreux pays pauvres déjà très endettés

## Marqueurs et thèmes de l'APD

Des marqueurs sont appliqués aux données au niveau des projets dans un certain nombre de secteurs afin d'aider la communauté internationale à suivre l'intégration d'objectifs spécifiques de la politique d'aide dans les activités de coopération pour le développement.

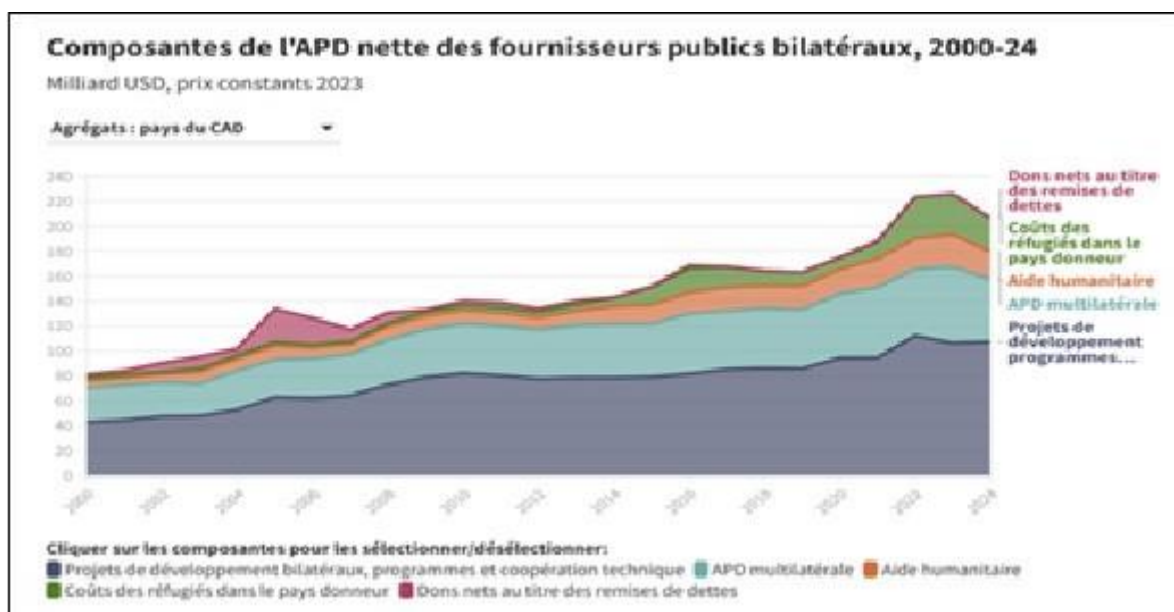
Le SNPC assure actuellement le suivi de 11 marqueurs, à savoir :

- 1. Égalité homme femme
- 2. Nutrition
- 3. Inclusion et autonomisation des personnes handicapées
- 4. Aide à l'appui des objectifs de la Convention-cadre sur les changements climatiques - -- Adaptation au changement climatique
- 5. Aide à l'appui des objectifs de la Convention-cadre sur les changements climatiques Intégration du changement climatique
- 6. Aide à l'environnement
- 7. Gouvernance démocratique et inclusive
- 8. Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI)
- 9. Aide à l'appui des objectifs du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
- 10. Aide à l'appui des objectifs de la Convention sur la diversité biologique
- 11. Aide à l'appui des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification

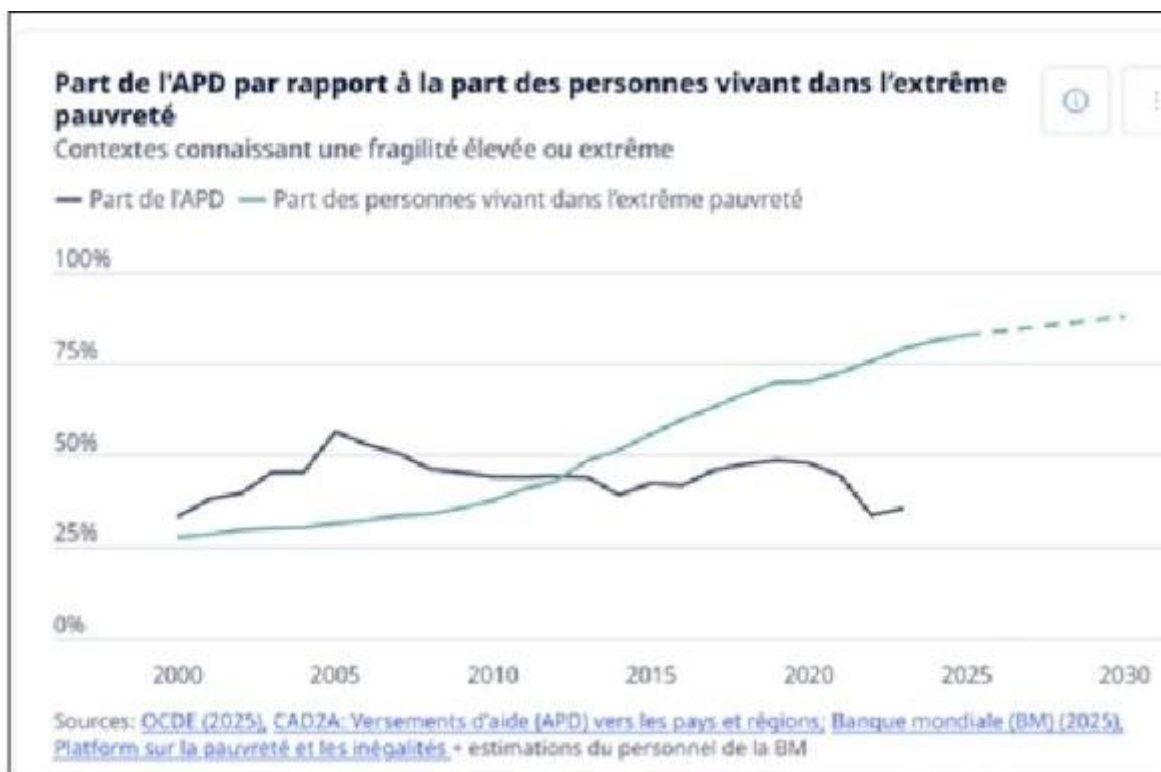
## Le champ des interventions

Le champ des interventions a été considérablement élargi par rapport au champ traditionnel des années 1980s (soutien aux équipements essentiels, lutte contre pauvreté, solidarités humanitaires). Les marqueurs retenus (voir annexe) visent désormais les actions concourant aux principales conventions internationales (climat, biodiversité, etc.) et à ce titre sont dans le champ de l'économie (modernisation industrielle), ou des actions visant plus largement des priorités reconnues dans l'agenda des Nations-Unies, ou à la situation critique de populations victimes de conflits.

En 2024, les données recueillies montrent une croissance régulière depuis 10 ans des aides pour lutter contre les changements climatiques, une réduction des aides dans les pays les moins avancés (PMA) et des aides humanitaires [3] malgré une multiplication de conflits politiques.



L'estimation des aides à l'extrême pauvreté représente environ 25 à 30% de l'APD et est en régression en part relative de l'APD les années récentes alors que la part des populations recensées à ce titre est en augmentation. Outre les inégalités de développement, on peut voir là un effet des évolutions démographiques : malgré une transition assez généralisée dans le monde, la croissance démographique reste très élevée en Afrique, ainsi que les phénomènes de migration interne qui conduisent des populations importantes à s'entasser dans des périphéries de villes dans des conditions d'existence souvent très précaires.



°0°

### Addendum -Communiqué de l'OCDE (avril 2026) au vu des données 2025

Selon un communiqué récent de l'OCDE exploitant les premiers enseignements des données recueillies en 2025, l'aide extérieure versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) et ses Associés a chuté en 2025, affichant un recul de 23.1 % en termes réels par rapport à 2024, soit la plus forte baisse jamais enregistrée dans l'histoire de l'aide publique au développement (APD).

Cette contraction porte l'APD à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis 2015, au moment de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2025, l'APD consentie par les pays membres du CAD et son Associé<sup>1</sup> s'est établie à 174.3 milliards USD, ce qui représente 0.26 % de leur revenu national brut (RNB) combiné, en baisse par rapport aux 215.1 milliards USD (soit 0.34 % du RNB) enregistrés en 2024.

C'est la première fois que les cinq principaux fournisseurs procèdent tous, la même année, à une réduction de leur APD. Les États Unis ont réduit leur APD de 56.9 %.

**« Les pressions budgétaires pesant sur les pays en développement s'accroissent, et le conflit en cours au Moyen-Orient représente un risque majeur pour la croissance mondiale et la sécurité alimentaire. » a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann.**

L'APD bilatérale en faveur de l'Ukraine a diminué de 38.2 % en 2025, pour s'établir à 10.3 milliards USD ; toutefois, si l'on prend en compte les apports des Institutions de l'Union européenne, elle a augmenté de 18.7 %, pour atteindre 44.9 milliards USD. Il s'agit du volume d'APD le plus important jamais fourni à un pays donné, qui dépasse l'APD bilatérale totale fournie par les membres du CAD destinée à l'ensemble des pays les moins avancés ou à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne réunis. Ces dernières années, les membres se sont de plus en plus appuyés sur le système multilatéral pour soutenir les pays les moins avancés et compenser les réductions de l'aide bilatérale. Ces dernières années, les membres se sont de plus en plus appuyés sur le système multilatéral pour soutenir les pays les moins avancés et compenser les réductions de l'aide bilatérale. **Ce sont les PMA qui sont les principales victimes de cet effondrement de l'aide.**

L'APD bilatérale consacrée aux programmes de développement de base (hors coût des réfugiés dans les pays donateurs, aide humanitaire et allègement de dette) a chuté de 26.3 %, soit le recul le plus marqué jamais enregistré. L'aide humanitaire et l'APD destinée à couvrir les coûts des réfugiés dans les pays donateurs ont elles aussi diminué, affichant un recul de, respectivement, 35.8 % et 22.1 %.

Sur la base d'une enquête menée auprès des membres du CAD et d'informations officielles publiées, l'OCDE anticipe une nouvelle baisse de 5.8 % de l'APD en 2026.

—

## **Annexe 2 : Quelles conséquences le retrait des Etats-Unis des instances de l'ONU pourrait avoir sur le climat, le commerce et le développement ...**

<https://news.un.org/en/story/2026/0...>

L'intention des États-Unis de se retirer de plusieurs organes de l'ONU, annoncée cette semaine, vise des programmes et des initiatives axés sur un large éventail de domaines cruciaux, notamment la crise climatique, le commerce, l'égalité des sexes et le développement.

Le mémorandum de mercredi indique que l'administration américaine « cesse sa participation ou son financement à ces entités **dans la mesure permise par la loi.**

Voici une présentation des 31 entités des Nations Unies mentionnées dans le mémorandum,.

## **Affaires africaines**

**Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique** : Fournit des conseils éclairés sur le continent et veille à ce que les actions des Nations Unies sur le continent soient cohérentes et adaptées aux besoins des populations.

**Forum permanent sur les personnes d'ascendance africaine** : vise à améliorer la sécurité, la qualité de vie et le développement des personnes d'ascendance africaine et fournit des conseils au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

## **Climat et environnement**

**Programme de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)** : assistance technique, des orientations politiques et un financement pour la gestion durable des forêts

**Énergie des Nations Unies** : Coordonne le travail de 30 agences des Nations Unies et organisations internationales pour promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne.

**Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** ; ; La CCNUCC, qui organise les COP ou sommets sur le climat, est essentielle pour permettre la coopération internationale et garantir la transparence et la responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques.

**Océans des Nations Unies** ; Renforce la collaboration des Nations Unies sur les questions océaniques telles que la protection des écosystèmes marins, la promotion d'une utilisation durable des océans et le renforcement de la gouvernance mondiale des océans.

**ONU Eau** : Coordonne les actions relatives à l'eau et à l'assainissement et promeut la gestion durable des ressources en eau

**Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies**

## **Développement**

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)** : Il promeut des villes durables et conseils pour améliorer les conditions de vie et réduire la pauvreté urbaine.

## **Éducation et formation**

**L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)** : dispense des formations et renforce les capacités des individus, des organisations des pays en développement dans divers domaines la diplomatie, le développement durable, le changement climatique et la gestion de crise.

**École supérieure du système des Nations Unies** : Offre au personnel des Nations Unies des services d'apprentissage, de formation et de conseil afin de garantir un personnel onusien compétent.

**Université des Nations Unies** : organisme d'enseignement supérieur des Nations Unies.

**L'éducation ne peut attendre** : Le fonds mondial des Nations Unies dédié à l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées vise à garantir aux enfants et aux jeunes touchés par les conflits, les déplacements et les catastrophes l'accès à une éducation sûre et de qualité.

## Genre

**L'agence pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)** : œuvre à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, promeut l'égalité des sexes et autonomise les femmes dans le monde entier.

## Santé

**Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)** : Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous, l'égalité des sexes et collecter des données démographiques, contribuant ainsi à réduire la mortalité maternelle et à améliorer l'accès à la planification familiale

## Droit international

**Commission du droit international** : Elle a pour mandat le développement et la codification du droit international par la rédaction d'instruments juridiques et la clarification des principes ; la promotion de l'état de droit et le soutien aux relations pacifiques entre les États.

**Mécanisme international résiduel pour les Tribunaux pénaux** .

## Réduire les conflits et la violence

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés** : Plaidoyer et suivi à l'échelle mondiale pour protéger les enfants touchés par les conflits armés.

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la violence contre les enfants**.

**Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit** : Prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits en défendant les droits des victimes, pour mettre fin aux violations et en promouvant l'obligation de rendre des comptes.

**Commission de consolidation de la paix** : Appuyer les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit en coordonnant les ressources, des conseils stratégiques et en favorisant les partenariats

**Fonds pour la consolidation de la paix** : Offre un financement flexible aux initiatives de consolidation de la paix visant à prévenir les rechutes dans la violence et à instaurer une stabilité et un développement durables.

**Alliance des civilisations des Nations Unies** : Favorise le dialogue et la coopération entre les nations, les cultures et les religions pour lutter contre la polarisation et l'extrémisme.

## Le commerce et l'économie

**Département des affaires économiques et sociales** : Génère et analyse des données économiques, sociales et environnementales, aidant les nations à relever les défis urgents du développement.

**Commissions économiques pour l'Afrique , l'Amérique latine et les Caraïbes , l'Asie et le Pacifique et l'Asie occidentale** : Ces commissions régionales fournissent des orientations politiques, facilitent le dialogue intergouvernemental et renforcent les capacités en faveur d'un développement durable .

**Centre du commerce international** : Soutient les petites et moyennes entreprises des économies en développement et en transition grâce à des renseignements sur le commerce et les marchés.

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement** : Aide les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale en fournissant des recherches, des analyses politiques et une assistance en matière de commerce, d'investissement, de finance et de technologie.

-

# Notes

[1] M Severino au colloque du FERDI (nov. 2025) voir intervention complète in

<https://ferdi.fr/publications/the-b...>

[2] Voir dans l'EDD article n° 309 sur les crises dans les solidarités humanitaires

[3] Voir dans l'EDD article n°309

## Bibliographie

### A lire dans l' encyclopédie

\* -**Alain Boinet** et **Cyprien Fabre**- [\*L'humanitaire perdu, désorienté, égaré, quels rebonds, quel avenir ?\*](#), N°309 , 23/04/26

\* -**Jean-Pierre Bécue**- [\*Le Bangladesh le pays le plus vulnérable au changement climatique\*](#), N° 303 , 27/01/2025.

\* - **Marc Gillet**- [\*La contribution de la démographie au réchauffement climatique\*](#), N° 294 , 11/12/2023.

\* - **Clémence Guimont** et **Jacques Theys**-

° [\*Nous n'avons jamais été « soutenables » : plaidoyer pour une durabilité forte et une politique des limites. Partie 1\*](#), N° 267 , 10/03/2020

° [\*Nous n'avons jamais été « soutenables » : plaidoyer pour une durabilité forte et une politique des limites. Partie 2\*](#), N° 268 , 10/03/2020

\* -**Nadège Legroux** et **Stéphanie Leyronas**-[\*Les communs et l'aide au développement\*](#), N° 264 , 17/10/2019.

\* -**Jean-Luc Redaud**- [\*Eau-Climat : Tant de temps pour un temps que nous n'avons plus\*](#), N° 257 , 20/02/2019.

\* -**Marc Darras**- [\*Les objectifs du développement durable \(O D D\). : Outils d'une stratégie mondiale à l'horizon 2030\*](#), N° 253 , 07/10/2018.

\* -**X**- [\*Les principes fondateurs de ce XXIème siècle, conditions nécessaires au changement à opérer pour le développement durable\*](#), N° 180 , 16/01/2013.

\* -**Ignacy Sachs**- [\*Les défis du Second Sommet de la Terre de Rio de Janeiro\*](#), 'La main visible et ses cinq doigts' N° 163 , 12/06/2012.

### Références

\* Bilans du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE avril 2026 in

<https://www.oecd.org/fr/events/2026...>

\* L'aide internationale a fortement reculé en 2025 selon les données de l'OCDE

<https://www.oecd.org/fr/about/news/...>

\* Intervention de J.M.Severino -« The Big Beautiful Policy » Séminaire FERDI novembre 2025 in

<https://ferdi.fr/publications/the-b...>

\* Rapport OXFAM 2025 in

<https://www.oxfamfrance.org/rapport...>

\* Compte-rendu par le PFE de la COP 30

<https://www.partenariat-francais-ea...>

\* CITEPA, Notre guide des négociations pour mieux comprendre la COP-30, 17 novembre 2025

<https://www.citepa.org/guide-du-cit...>

\* IDDRI, COP 30 sur le climat : a-t-on franchi le cap d'une « COP de la mise en œuvre » .

<https://www.iddri.org/fr/publicatio...>

\* Sylvie Lemmet apres-Belem-refonder-Rio-la-responsabilite-commune-mais-differenciée-a-l-heure-du-grand-basculement <https://ferdi.fr/publications>